

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 4 MAI 2023 A 20H15

**Etaient présents** : Mesdames Boichut Yolande, Castella Marielle (arrivée à 20h35), Maire Anne-Sophie, Petetin Colette, Vionnet Sarah et Messieurs Bardey David, Cabaud Claude, Deleule Patrick, Faivre Claude, Martin Benoît, Vallet Louis

**Etaient absents excusés** : néant

**Quorum** : six

**Secrétaire de séance** : Madame Maire Anne-Sophie

### Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 06/04/2023
- 2- Tarification eau potable
- 3- Devis Syded pour enfouissement des lignes aériennes au lotissement
- 4- Avenant au contrat de forage de la Carrière de Myon
- 5- Validation du nouveau périmètre Natura 2000
- 6- Questions diverses

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour : Désignation d'un Référent déontologue  
Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Validation du procès-verbal du 06/04/2023

Le procès-verbal de la réunion du 06/04/2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

### Tarification eau potable

Lors du conseil municipal précédent, le sujet de la tarification de l'eau a été abordé en question diverses. Il semblait judicieux d'augmenter raisonnablement les tarifs de l'eau afin d'assurer les dépenses courantes qui augmentent également chaque année. Madame le Maire a proposé de rédiger plusieurs simulations qui ont été présentées lors de ce conseil.

Après échanges entre les membres du conseil, Madame le Maire propose aux conseillers d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 5%. L'abonnement reste fixé à 50 € par compteur.

Après délibération, par 9 voix pour, 1 voix contre (Bardey David), le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants dès la prochaine facturation :

\* 1.62 euros par m<sup>3</sup> (en 2021 : 1.54 euros) jusqu'à 200 m<sup>3</sup>

\* 1.13 euros par m<sup>3</sup> (en 2021 : 1.08 euros) au-delà de 200 m<sup>3</sup>. Ce tarif ne s'applique qu'aux professionnels.

### Devis SYDED pour enfouissement des lignes aériennes au lotissement

Madame le Maire présente aux conseillers l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication rue Georges Colomb et rue des Acacias.

L'estimation financière s'élève à 117 500 euros TTC ; une participation financière du Syded est attendue à hauteur de 47 500 euros. Le reste à charge de la commune s'élèvera à un maximum de 66 625 euros sur la base de cette estimation.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis ainsi que la convention avec le SYDED.  
Madame le Maire remercie M Jean-François LONGEOT, Sénateur, pour son appui auprès du SYDED.

## Avenant contrat de fortage de la carrière

Le contrat de fortage est un document qui régleme l'usage de la carrière de roches ornementales. Il fixe notamment quatre redevances en fonction des matériaux extraits :

- Blocs marbriers à châssis
- Blocs marbriers à taille et à voirie
- Moellons bruts ou éclatés sur palette ou en gabion
- Autres produits calcaires en vrac

Il est proposé d'ajouter une redevance pour le granulats issu du premier gisement.

Après étude des prix dans notre secteur géographique, Madame le Maire propose de fixer le prix de 0.95 € le m<sup>3</sup>.

Après délibération, par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte cet avenant au contrat de fortage.

## Nouveau Périmètre Natura 2000

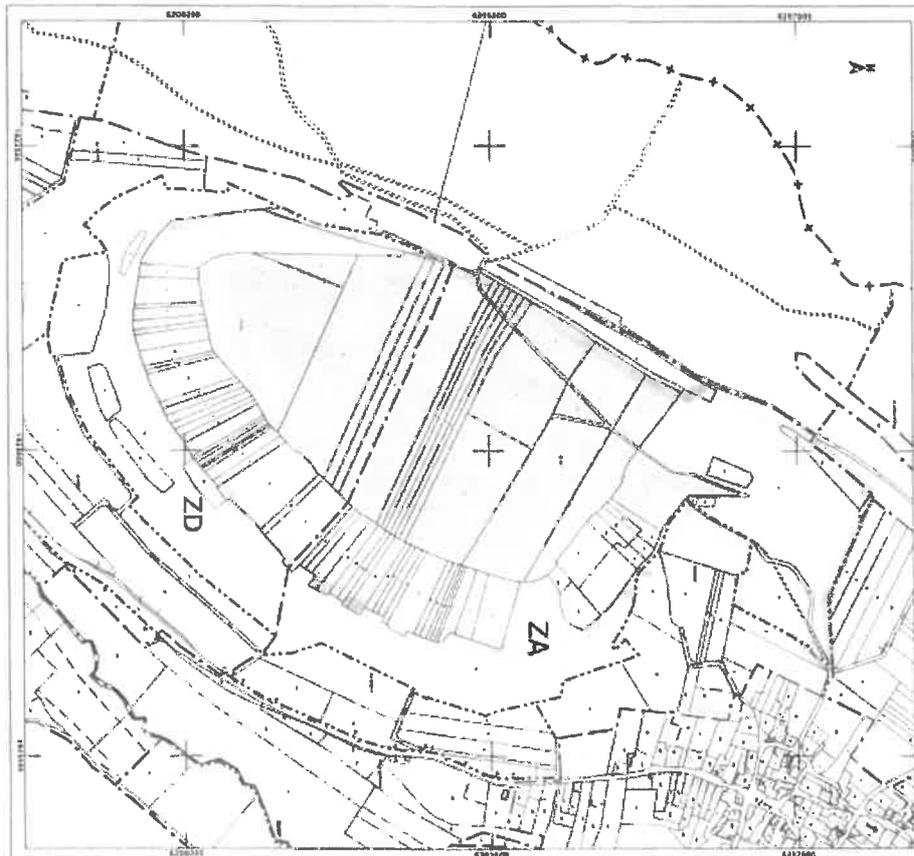
Le territoire communal de Myon abrite un patrimoine naturel remarquable en bordure du périmètre Natura 2000 actuel ; c'est le cas notamment des pelouses marneuses situées aux lieux-dits « Le Peu » et « Les Charmes » et des pelouses sèches calcaires situées aux lieux-dits « Chausselles » et « Vallières ».

L'intégration de ces parties du territoire communal d'une superficie d'environ 143 ha dans le périmètre Natura 2000 pourrait permettre, sur la base de contrats de gestion avec les propriétaires (commune et privés) et les exploitants agricoles (mesures agro-environnementales), de préserver durablement ce secteur à fort enjeu patrimonial.

Après étude, le Conseil Municipal valide le périmètre ci-dessous :

*Contour rose : nouveau périmètre*

*Parcelles colorées en orange : Périmètre de Protection Rapproché de la source du Petit Noeud*



Direction D0185 Commune : MYON	Section : ZA Fusille : 000 ZA 01 Echelle origin. : 1/2000 Echelle édité : 1/2000 Date édition : 15/02/2013 (Niveau normal de Paris) Coordonnées en projection : NRS2002 63022 Direction Générale des Finances Publiques
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	
La carte ci-dessus est un extrait de plan parcellaire pour un régime foncier national. CADASTRE BESSANCON Régulation nord RD6-129/130S-16A et RD6-204Z 25442 BESSANCON CEDEX tél. 03 81 47 24 00 - fax pldp.don@dgfz.finances.gouv.fr	
Cet extrait de plan vous est délégué par cadastre.gouv.fr	

## Référent déontologue

La loi dite « 3DS » prévoit que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charge de l'élu local inscrite au code général des collectivités territoriales ». Ce référent accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Chaque collectivité doit désigner ce référent déontologue par délibération au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023. Une réflexion a été engagée par le centre de gestion du Doubs en lien avec l'association des Maires du Doubs et l'association des Maires ruraux du Doubs en vue de mutualiser cette fonction au niveau départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et le Centre de Gestion du Doubs

## Questions diverses

- **Balayeuse** : La balayeuse n'a pas pu intervenir au lotissement «Les Chausselles » compte tenu du revêtement actuel de la route (bi-couche à base de graviers fins) qui ne supporterait pas un balayage mécanique intensif. Le service devrait pouvoir être assuré dès l'année prochaine ...
- **Coupe d'arbres dans les communaux** : Madame le Maire rappelle aux locataires de terrains communaux que toute coupe d'arbre sur lesdites parcelles doit être autorisée par le conseil municipal (comme stipulé dans le contrat de bail de la Pastorale) et délivrée aux mêmes conditions de l'affouage (100 € pour 25 stères).
- **Commission Culture** : Madame le Maire propose de réunir la Commission Culture pour le lancement du diagnostic global de l'Eglise du village « Notre Dame de l'Assomption ». La réunion est fixée au 02/06/2023 à 16h00.
- **Stérilisation des chats** : Nous notons une surabondance de chats dans tout le village malgré l'opération de stérilisation organisée l'an passé. Le Conseil Municipal ne s'interdit pas de renouveler l'opération mais prie les personnes possédant des chats de faire en sorte de limiter leur prolifération.
- **Logements communaux** : Deux radiateurs à inertie seront installés dans le logement communal (1<sup>er</sup> étage - Cuisine et Salle de Bains) par M Christian RIGAUT pour la somme de 418 €.
- **Bâtiment scolaire et salle de convivialité** : Afin de pallier les dysfonctionnements relevés lors de la commission sécurité, les blocs d'éclairage sécurité seront remplacés par M Christian RIGAUT pour la somme de 857 € (Devis Fevrier = 822 € HT)
- **Nettoyage du village** : Nous remercions tous les habitants qui ont participé nombreux à cette matinée de nettoyage. Nous remercions également les particuliers qui, tout au long de l'année, entretiennent et/ou fleurissent les espaces publics à proximité de leurs maisons.
- **Vente de brioche Adapei** : collecte de 597 euros. Les bénévoles sont ici remerciés.

La séance est levée à 22h20.

La secrétaire  
Anne-Sophie Maire



Le Maire  
Sarah Vionnet



Liste des délibérations :

2023/32 : Tarification de l'eau potable

2023/33 : Devis Syded pour enfouissement des lignes aériennes au lotissement

2023/34 : Avenant au contrat de forage de la carrière de Myon

2023/35 : Nouveau périmètre Natura 2000

2023/36 : Référent déontologue

Tél : 03.81.63.75.40

Email : [mairie.myon0762@orange.fr](mailto:mairie.myon0762@orange.fr)

Site : [www.myon-doubs.fr](http://www.myon-doubs.fr)